

COMITÉ DE DIRECTION DU 10 MAI 2022
PROCES VERBAL DE SEANCE

Collège des élus						Collège des socio-professionnels					
Statut	NOM	Prénom	P.	A.	E.	Statut	NOM	Prénom	P.	A.	E.
Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			Titulaire	DUCLOS	Jacques		X	
Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			Titulaire	HOFMAN	Mark			X
Titulaire	ALLENO	Delphine		X		Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc			X
Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			Titulaire	BISSON	Delphine	X		
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			Titulaire	JULIENNE	Valérie			X
Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		Titulaire	DUBOC	Yann			X
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			Suppléant	SAMSON	Gérard	X		
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			Suppléant	DELAY	Charlotte			X
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X								
Suppléante	GALLET	Jean-Louis	X								
Suppléante	LECOQ	André	X								
Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne	X								

Suppléant(s) avec voix délibérative : M. LECOQ, Mme MAUNOURY, M. SAMSON.

Personnalité(s) invité(e)(s) : Mme Isabelle COURTOIS, Mme Hélène MORALES, Mme Ophélie DELACOUR

Secrétaire de séance : M. Slim HANACHI

Le CODIR est présidé par M. Jean-Philippe MESNIL.

Ordre du jour

- Approbation du PV du CODIR précédent
- Délibérations :
 - Mise en œuvre de la Fiancée de Falaise – Le Retour à la Paix
 - Décision Modificative n°1
 - Participation au groupement de commande LINKT
 - Frais de mission
- Point sur les dossiers en cours
- Présentation du nouveau site de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise
- Questions diverses

1- Vérification du quorum

Le quorum est atteint.

2- Approbation du PV du CODIR précédent

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité le PV du CODIR du 07 février 2022

3- Présentation du nouveau site Internet

- Cf. support de présentation.

LA présentation est assurée par Mme Moralès, responsable du service communication de la CDC du Pays de Falaise et Mme Delacour, référente numérique de l'Office de Tourisme.

4- Mise en œuvre du vidéomapping « La Fiancée de Falaise – Le Retour à la paix »

- Cf. support de présentation.

M. DAGORN pose la question d'un cycle de 3 ans sur le spectacle et de l'opportunité de renouveler en 2023.

M. MESNIL répond qu'à ce stade rien n'est encore fixé.

M. HANACHI précise que l'objectif premier concerne l'année 2024 et le 80^e anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie et que les efforts pourraient se concentrer sur cet objectif.

M. COURTOIS interroge sur l'effet de mode du vidéomapping et un possible essoufflement de l'effet de nouveauté. Pour 2022, la question se pose moins dans la mesure où un certain nombre d'habitants n'ont pu le voir en 2021 à cause du COVID.

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité la mise en œuvre du vidéomapping selon le budget prévisionnel et autorise la Direction à solliciter toutes subventions.

5- Décision modificative n°1

- Cf. support de présentation.

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité la décision modificative n°1

6- Participation au groupement de commande LINKT

- Cf. support de présentation.

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité l'adhésion de l'Office de Tourisme au groupement de commande téléphonie-Internet lancé par la CDC du Pays de Falaise et autorise la souscription à l'offre LINKT

7- Indemnités de mission

- Cf. support de présentation.

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité l'intégration des plafonds d'hébergement relatifs aux indemnités de mission

8- Point sur les dossiers en cours

- Cf. support de présentation.

9- Questions diverses.

Concernant le pass découverte

M. DAGORN interroge sur les ventes du Pass découverte de Falaise

M. HANACHI répond que si les ventes restent modestes, elles sont plus importantes que l'année dernière et qu'il faudra attendre l'été qui reste la saison à plus fort potentiel. Il rappelle que le pass avait été instauré à la mi-juillet 2021 et qu'il n'y a donc que peu de recul sur le dispositif.

Concernant la Carte Privilège

Mme BISSON pose la question de la mise en place de la Carte Privilège qui lui paraissait être une bonne idée.

M. HANACHI reconnaît des difficultés pour le développement de cette proposition car il s'avère compliqué de proposer des avantages uniformisés/homogènes notamment avec les commerçants. Certains sont franchisés et ne gèrent pas leur politique commerciale librement. Il est donc probable que dans un premier temps la carte se concentre surtout sur les sites de visite et de loisirs.

Concernant le projet trail

M. MESNIL informe le CODIR que le projet de création d'une station trail « Suisse Normande » est en cours. S'il subsiste toutefois des difficultés de coordination avec l'OT de Cingal Suisse Normande les 3 acteurs (Pays de Falaise, Flers Agglo et Pays de Putanges) avancent collectivement.

Concernant les échanges avec le Département de l'Orne

M. MESNIL informe le CODIR d'une rencontre avec le Président du Conseil Départemental de l'Orne en présence de M. HANACHI et Mme COURTOIS. Ces échanges ont permis des avancées pour travailler collectivement sur différentes thématiques notamment sur la partie mémorielle.

M. DAGORN estime qu'il aurait été intéressant que les élus de la Ville de Falaise participent.

M.MESNIL répond qu'il s'agissait d'une première réunion de contact afin de déterminer s'il était envisageable de travailler ensemble sur ces thématiques. Une prochaine rencontre technique doit avoir lieu pour affiner le sujet et permettra ensuite d'avancer ou non plus clairement sur les dossiers.

Il ajoute également que différents sujets ont été abordés : le Tourisme Vert avec la Vélofrancette, les ExtraVerties, le cyclotourisme et plus largement la Suisse Normande. M. DE BALLORE a évoqué le Haras du Pin qui doit prochainement connaître un très fort développement avec des investissements chiffrés à plusieurs millions d'euros pour accueillir des événements sportifs d'ampleur nationale et internationale, mais également des services touristiques (hébergements...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

